



Paris, le 26 novembre 2012

## Communiqué

---

### **Prise en charge sanitaire des personnes placées sous main de justice : un guide de référence pour les professionnels de terrain**

La 3<sup>e</sup> édition du guide relative à la prise en charge sanitaire des personnes placées sous main de justice vient d'être publiée. Cette version a été élaborée conjointement par le ministère des Affaires sociales et de la Santé et le ministère de la Justice.

Depuis près de vingt ans, les modalités de prise en charge sanitaire des personnes placées sous main de justice ont connu de profondes évolutions. La réforme du système de soins en milieu pénitentiaire, initiée par la loi du 18 janvier 1994 relative à la santé publique et à la protection sociale, a confié au service public hospitalier l'ensemble de ces prises en charge.

Les personnes sous main de justice doivent avoir accès à une qualité de soins équivalente à celle de la population générale. Les logiques d'intervention, dont la diversité doit être reconnue, se côtoient au quotidien. Les acteurs de ces services publics doivent travailler ensemble au regard de leurs missions spécifiques tendant vers un objectif commun : l'amélioration de la santé de la personne détenue. L'approche pluridisciplinaire dans le respect mutuel est, par là-même, une nécessité.

L'actualisation du guide prend en considération les situations particulières du milieu carcéral et tient compte des nombreuses dispositions législatives et réglementaires intervenues ces dix dernières années et de l'amélioration constante des pratiques.

Document de référence destiné à tous les intervenants contribuant à ces missions, il est particulièrement attendu par tous les professionnels de terrain.

La mobilisation de tous pour la mise en œuvre rapide et efficace de ces nouvelles orientations constitue un enjeu essentiel de la prise en charge sanitaire des personnes sous main de justice.

Pour consulter le guide :

[www.sante.gouv.fr/personnes-detenu.es.html](http://www.sante.gouv.fr/personnes-detenu.es.html)

[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr) rubrique « prison et réinsertion »

Contact presse :

Direction générale de l'offre de soins

Lucie Dufour

[Lucie.dufour@sante.gouv.fr](mailto:Lucie.dufour@sante.gouv.fr)

01 40 56 47 43

Contact justice :

Direction de l'administration pénitentiaire

Jocelyne Randé

[jocelyne.rande@justice.gouv.fr](mailto:jocelyne.rande@justice.gouv.fr)

01 49 96 28 12